



**DANS CE NUMÉRO : POINTS SAILLANTS POUR NOVEMBRE 2007**

- [NOUVELLES COORDONNÉES DE LA ESAO](#)
- [L'AVENIR COMMENCE AUJOURD'HUI](#)
- [ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE L'ONTARIO 2007 LE 21 NOVEMBRE](#)
- [ENDROIT, CONFÉRENCIERS D'HONNEUR ET FAITS SAILLANTS DE LA CONFÉRENCE 2008](#)
- [PROJET DE PRÉVENTION DES INCAPACITÉS / RETOUR AU TRAVAIL](#)
- [NOUVELLES DU NIOSH – ERGONOMIE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION](#)
- [NOUVELLE DIVISION DE LA FORMATION À LA ESAO](#)
- [INSPECTIONS DU MILIEU DE TRAVAIL : MODÈLE DE COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES AU NORD DU LAC SUPÉRIEUR](#)
- [METTEZ VOS SIGNETS À JOUR](#)
- [DU NOUVEAU DANS LE SITE WEB](#)
- [ACTIVITÉS ET COURS RÉGIONAUX DE LA ESAO](#)

**NOUVELLES CORDONNÉES DE LA ESAO**

L'Association ontarienne pour la sécurité en éducation (ESAO) a déménagé. Notre nouveau bureau se trouve dans le même immeuble, mais au bureau 902. Veuillez mettre vos dossiers à jour.

Les numéros de téléphone et de télécopieur sont les mêmes. Toutefois, tous les employés du siège social ont maintenant une ligne téléphonique directe, dont les numéros apparaissent dans notre site Web. De plus, pour les demandes d'information par téléphone destinées à un groupe particulier de la ESAO, on peut composer les numéros suivants :

Services généraux	416-730-5163
Services de prévention	416-730-5170
Service à la clientèle	416-730-5180

**ANNONCE**

M. Herman Proper, président du Conseil d'administration de la ESAO, a annoncé que M. Dwight Barratt, président-directeur général fondateur de la ESAO, a pris sa retraite plus tôt qu'initialement prévu. M. Harold Leece, ancien président du Conseil et un des membres fondateurs, a été nommé au poste de président directeur général par intérim. Nous procédons actuellement au recrutement actif d'un remplaçant permanent pour M. Barratt de concert avec la firme Caldwell Partners.



**L'AVENIR COMMENCE AUJOURD'HUI**

Chaque année, en Ontario, il y a environ 300 décès liés au travail, soit plus d'un décès pour chaque jour de travail. Cette situation perdure depuis un certain nombre d'années et, à première vue, il semble que nous ne fassions aucun progrès dans la quête de notre objectif, que nous croyons réaliste, de fonctionner sans aucun accident entraînant des interruptions de travail. Toutefois, l'histoire est un peu plus longue.

Nous faisons des progrès – bon nombre de personnes diraient des progrès importants – vers l'atteinte de l'objectif de réduire et d'éliminer les décès à la suite de traumatismes causés par ce que l'on appelait auparavant un «accident». La diminution des décès à la suite de traumatisme résulte de notre succès général à réduire le nombre de blessures traumatiques survenant dans les milieux de travail partout dans la province. Le taux de fréquence général a diminué et continue de le faire. Comme nous l'avons écrit dans des bulletins précédents, le concept d'aucun accident qui entraîne des interruptions de travail augmente en popularité, non seulement dans les milieux de travail du secteur de l'éducation, mais également dans l'ensemble de la province. Les travailleurs et les employeurs commencent à croire que personne en Ontario ne devrait avoir à accepter que les lésions au travail fassent partie de l'emploi.

Mais pourquoi le nombre de décès au travail reste-t-il si élevé? C'est parce qu'une proportion de plus en plus importante du total provient de maladies professionnelles. Pendant une grande partie de cette décennie, un peu plus de la moitié des décès au travail survenant en Ontario a été liée aux maladies professionnelles plutôt qu'aux blessures traumatiques au travail.

Ces augmentations découlent de l'exposition aux agents chimiques, physiques et biologiques en milieu de travail au fil des années et des décennies. Bon nombre de ces maladies ont une période de latence très longue – le mésothéliome (forme de cancer du poumon qui peut pratiquement être retracée à l'exposition à l'amiante) en est un exemple. Pendant les années 60 et 70, l'exposition à l'amiante, matériau qui était alors obligatoire dans bon nombre de nos édifices publics, a entraîné une augmentation des cas de mésothéliome au cours de la présente décennie.

Le message est clair : Nous pouvons et nous devons faire quelque chose concernant les blessures traumatiques qui pourraient survenir dans nos milieux de travail cette année, mais nous ne pouvons plus éviter les maladies professionnelles qui surviendront à cause de l'exposition aux matières dangereuses il y a de cela bien des années et des décennies.

Toutefois, il y a une chose que nous pouvons faire. Nous pouvons prendre des mesures afin de réduire et d'éliminer les cas d'exposition qui surviennent aujourd'hui, et qui pourraient conduire vers des maladies professionnelles de l'avenir. Nous avons fait d'énormes progrès en vue de déterminer les limites d'exposition acceptables pour un grand nombre d'agents courants retrouvés dans les milieux de travail – nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil au Règlement 833 par exemple. Toutefois, pour chaque produit chimique inscrit, il y en a un bon nombre qui n'ont pas encore fait l'objet d'analyse et dont nous ne connaissons tout simplement pas les limites d'exposition sécuritaire.

Que pouvons-nous faire? Offrir une formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

[Retour en haut de la page](#)



**ENTRÉE EN VIGUEUR DU CODE DE PRÉVENTION DES INCENDIES DE L'ONTARIO 2007  
LE 21 NOVEMBRE**

Le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Monte Kwinter, a annoncé la publication de la nouvelle édition du *Code de prévention des incendies de l'Ontario* qui apportera de meilleures solutions pour la sécurité-incendie publique en Ontario. La nouvelle édition de 2007 du *Code de prévention des incendies de l'Ontario* entrera en vigueur dans le cadre du *Règlement de l'Ontario 213/07*, qui a été déposé le 25 mai 2007. Le 21 novembre 2007, ce règlement remplacera le *Règlement de l'Ontario 388/97*, qui était le Code des incendies de l'Ontario depuis 1997.

Le Code a été révisé en utilisant un format axé sur les objectifs afin de permettre d'utiliser des équivalents et des solutions novatrices au moyen de liens avec les objectifs fondamentaux du Code. Quelque 200 modifications techniques ont aussi été intégrées au nouveau Code. Néanmoins, de façon générale, les exigences actuelles ont été retenues de manière à fournir aux intervenants des solutions acceptables qui leur sont familières et à servir de points de référence pour le maintien de la sécurité-incendie publique.

«*Le Code de prévention des incendies de l'Ontario 2007* marque un jalon important dans le domaine des normes de sécurité-incendie en Ontario, a déclaré le commissaire des incendies de l'Ontario, Pat Burke. Il constituera un outil important pour les services d'incendie de l'Ontario en assurant qu'une norme élevée est maintenue pour la sécurité-incendie publique dans notre province.»

On peut retrouver la liste des différences entre le *Code de prévention des incendies de l'Ontario 2007* et le *Code des incendies de l'Ontario 1997* au lien suivant :

<http://www.ofm.gov.on.ca/english/Legislation/firecode/DifferencesBetweenFireCode07and97.asp>

[Retour en haut de la page](#)

---

**ENDROIT, CONFÉRENCIERS D'HONNEUR ET FAITS SAILLANTS DE LA CONFÉRENCE 2008**

Depuis la publication du bulletin du mois dernier, le comité organisateur de la conférence de la ESAO et nous-mêmes avons pris plusieurs nouvelles décisions au sujet de la Conférence 2008, qui aura lieu du mercredi 28 mai au vendredi 30 mai 2008. Notre objectif est que la conférence de l'année prochaine soit une autre activité réussie, et nous croyons que cela commence par le choix de l'endroit, à savoir le Sheraton Centre Toronto. L'hôtel, qui est situé à un endroit central du centre-ville de Toronto, en face de l'hôtel de ville et du Eaton Centre, comprend des salles spacieuses pour les séances de formation et les conférenciers d'honneur invités, ainsi que de vastes espaces répartis à des endroits centraux de l'hôtel, qui conviennent aux stands d'exposants.

Pour souligner l'événement, nous sommes enthousiasmés de présenter deux nouveaux conférenciers d'honneur qui ont obtenu des commentaires positifs à des conférences précédentes au cours desquelles ils avaient fait une présentation. Bob Gray parlera des «*Rules of Engagement: Engaging Left and Right Hemispheres for Full Brain Potential*» (les règles d'engagement : faire participer les hémisphères gauche et



droit afin de permettre le plein potentiel du cerveau), atelier qui portera sur des méthodes visant à développer une meilleure mémoire afin de réussir dans sa vie personnelle ainsi que dans ses relations d'affaires. La présentation du D<sup>r</sup> Robert Buckman, intitulée «Why Doesn't Everybody Just Do What I Say? Communicating Skills in Team-Building», (pourquoi tout le monde ne fait-il pas tout simplement ce que je lui dit de faire? aptitudes à communiquer pour la promotion du travail d'équipe) portera sur les éléments émotionnels qui sont essentiels, mais également souvent ignorés, au cours des initiatives de promotion du travail d'équipe. Les participants apprendront des techniques de communication qui leur permettront de déterminer et de reconnaître les sentiments de tous les membres de déterminer.

Les frais de préinscription pour les trois journées de la conférence seront de 594 \$ pour les membres de la ESAO et de 645 \$ pour les non-membres. Ces frais comprennent toute la conférence et couvrent le coût des séances avec les conférenciers, des conférences principales, du petit déjeuner continental pour deux jours, du déjeuner pour trois jours, une activité «brise-glace» et d'un banquet. Des laissez-passer d'une journée seront disponibles au coût de 300 \$ pour les membres et de 350 \$ pour les non-membres. Le prix régulier pour les réservations faites après le 16 avril 2008 sera de 645 \$ pour les membres et de 725 \$ pour les non membres.

Comme par le passé, des ateliers de perfectionnement professionnel seront organisés le lundi 26 mai et le mardi 27 mai. Veuillez consulter les prochains bulletins pour obtenir d'autres renseignements sur des ateliers particuliers qui seront organisés.

Comme le banquet de 2007 a été une réussite, nous récidivons en organisant une croisière en soirée sur le lac Ontario agrémentée d'un dîner et d'une soirée dansante. Il sera possible d'acheter des billets supplémentaires pour le banquet, si vous voulez inviter quelqu'un. Le transport par autobus sera fourni pour l'aller-retour de l'hôtel au quai.

L'inscription en ligne à la conférence commencera en février prochain. D'ici là, ne manquez pas les mises à jour dans les prochains bulletins.

[Retour en haut de la page](#)

---

## **PROJET DE PRÉVENTION DES INCAPACITÉS ET DE RETOUR AU TRAVAIL**

Les associations ontariennes de santé et de sécurité sont en voie d'incorporer des services de prévention des incapacités et de retour au travail aux programmes qu'ils offrent aux employeurs de la province.

La Municipal Health and Safety Association (MHSA) mène le bal. En 2006, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) a offert des fonds à la MHSA pour qu'elle incorpore la prévention des incapacités et le retour au travail aux services des 14 associations ontariennes de santé et de sécurité, ce qui a permis d'élaborer le projet Disability Prevention / Return to Work (DP/RTW) Project, une réalisation à l'ensemble du système qui permettra d'ajouter la formation et le programme sur le retour au travail aux initiatives de prévention pour lesquelles les associations sont habituellement connues.



Selon l'approche stratégique sur le retour au travail adoptée par la CSPAAT, et soulignée dans le plan quinquennal nouvellement publié intitulé *Destination zéro, Plan stratégique quinquennal 2008-2012*, les milieux de travail de l'Ontario doivent avoir des programmes de prévention des incapacités et de retour au travail qui sont intégrés à leurs programmes généraux de prévention des blessures et des maladies. Le partenariat établi entre la CSPAAT et les associations ontariennes de santé et de sécurité au sujet de la prestation du contenu de prévention intégré – axé sur les blessures, les maladies et les invalidités – est une des priorités décrites dans la stratégie de retour au travail de la CSPAAT.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Nicole Lindo au numéro 905-427-0019 ou à l'adresse [nlindo@mhsao.com](mailto:nlindo@mhsao.com).

[Retour en haut de la page](#)

---

## **NOUVELLES DU NIOSH – L'ERGONOMIE DANS LE DOMAINE DE LA CONSTRUCTION**

Ce document publié par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), des États-Unis, est relativement nouveau et porte sur des solutions aux problèmes d'ergonomie inhérents aux travaux de construction. On peut appliquer bon nombre de ces idées aux types de travaux d'entretien que l'on effectue dans les immeubles du secteur de l'éducation au cours une journée typique, et certainement pendant des travaux de rénovation des immeubles. On a fait des efforts afin de trouver des solutions pratiques et économiques. Dans l'avis de non-responsabilité, on peut lire : [Traduction] «Le présent document est du domaine public et peut être copié ou reproduit en toute liberté.»

<http://www.cdc.gov/niosh/docs/2007-122/>

[Retour en haut de la page](#)

---

## **NOUVELLE DIVISION DE LA FORMATION À LA ESAO**

À la ESAO, une de nos priorités est de satisfaire les besoins des clients. Bien des clients nous ont dit qu'il serait avantageux d'offrir plus de possibilités de formation. En réponse à cette demande croissante, la ESAO est heureuse d'annoncer que nous avons maintenant une nouvelle division de la formation dotée de deux formateurs, travaillant à notre siège social du 4950, rue Yonge. À nos bureaux, nous disposons également d'une nouvelle salle de formation qui est pleinement accessible par le transport en commun (TTC). Nous pourrions offrir un plus grand nombre de cours dans la région du Grand Toronto selon un horaire déjà établi et réparti tout au long de l'année, ce qui aidera certainement nos clients à planifier à l'avance. Pour commencer, nous offrirons les cours suivants : formation de base, partie 1, formation partie 2 (modules sur les dangers) et les programmes de formation du formateur du SIMDUT. Au fil du temps, nous offrirons une plus grande sélection de cours afin de mieux répondre aux besoins des clients. N'hésitez pas à nous envoyer un message par courriel pour nous indiquer les cours que vous aimeriez suivre. L'horaire complet des cours offerts par la division de la formation est affiché dans le site Web de la ESAO. Veuillez consulter notre site Web pour voir les cours qui pourront vous permettre de répondre à vos besoins en matière de santé et de sécurité au travail.

[Retour en haut de la page](#)



## **INSPECTIONS DES MILIEUX DE TRAVAIL : MODELER UN COMPORTEMENT SÉCURITAIRE**

Une partie du programme de certification de base contient des documents sur la façon d'organiser un programme efficace d'inspection du milieu de travail et de le réaliser. Il arrive parfois que des personnes qui suivent le cours fassent des inspections depuis des années et parfois, nous avons des personnes qui sont nouvelles et qui attendent avec impatience le moment de faire leur première inspection. Cette situation peut amener une discussion intéressante en classe.

Un des points de discussion porte souvent sur l'interaction entre l'équipe d'inspection et les personnes se trouvant en milieu de travail. Un grand nombre d'inspecteurs novices semblent penser qu'ils devraient essayer de ne pas déranger personne et de faire tranquillement leur inspection en dérangeant le moins possible. La plupart des inspecteurs chevronnés savent que parler aux travailleurs s'avère une des meilleures façons de connaître un danger en milieu de travail ou les pratiques de travail pouvant causer des troubles musculosquelettiques, et de se faire une idée des vrais problèmes de santé et de sécurité dans le secteur. Notre politique a toujours été d'informer les gens de votre présence et de favoriser l'interaction.

Poussons ce concept un peu plus loin, dans nos écoles élémentaires et secondaires.

Qu'arriverait-il si nous inspections des salles de classe, en particulier dans les écoles élémentaires, où l'on donne un cours? Qu'arriverait-il si l'enseignant cessait l'activité en cours et présentait l'équipe d'inspection aux élèves en disant : «Aujourd'hui, nous allons avoir une inspection de santé et de sécurité afin de s'assurer que notre salle de classe est un endroit sécuritaire où nous pouvons travailler»? Qu'arriverait-il si les inspecteurs étaient disponibles pour répondre aux questions sur la santé et la sécurité posées par les élèves?

Eh bien, le mauvais côté serait que cela dérangerait le cours, et nous savons tous que bon nombre d'enseignants estiment qu'ils ont tout juste le temps de couvrir le programme. Aucune objection.

Toutefois, sur une note plus positive, les enfants pourraient se rendre compte que l'inspection de sécurité est une partie normale du monde qui les entoure. Ils comprendraient qu'il faut reconnaître les dangers pour la sécurité et les contrôler. Ils verraient que les adultes qui ont une grande influence sur leur vision du monde prennent la sécurité au sérieux. Ils en viendraient à apprécier la santé et la sécurité à un jeune âge et ils conserveraient cette appréciation jusqu'à leur premier emploi.

De plus, ils en parleraient à la maison. Quand on leur demanderait : «Qu'as-tu appris à l'école aujourd'hui?», ils répondraient : «Nous avons eu une inspection de sécurité». Les questions posées par les parents pourraient alors amorcer une discussion éducative.

Une grande partie de ce que nous faisons sur le plan des inspections de la santé et de la sécurité est de type correctif. Nous déterminons les conditions non sécuritaires dans le milieu de travail et nous les corrigeons. Nous essayons de modifier les comportements de sorte que les gens puissent travailler en toute sécurité. Nous essayons d'obtenir que les employeurs fassent de la sécurité une partie de leur façon de penser, et que les superviseurs appliquent les politiques en matière de sécurité et de procédures de travail sécuritaire.



Si nous exposons les élèves à de vraies inspections de sécurité, assez tôt et souvent, peut-être pourrions-nous contribuer à intégrer les inspections à leur concept d'un milieu de travail normal. Et peut-être pourrions-nous former des travailleurs et des employeurs pour l'avenir qui comprennent déjà la valeur de milieux de travail sécuritaires et qui ont vu certaines des aptitudes que nous pouvons utiliser pour maintenir des milieux de travail sécuritaires. Il se peut que vous souhaitiez inscrire ce point à l'ordre du jour de votre prochaine réunion du comité mixte sur la santé et la sécurité, et en discuter. Si vous décidez d'essayer, faites-nous part des résultats, nous aimerions connaître votre histoire et nous serions heureux de la partager avec nos lecteurs.

[Retour en haut de la page](#)

---

## **AU NORD DU LAC SUPÉRIEUR**

La ESAO a récemment offert une série de cours et d'ateliers dans le nord-ouest de l'Ontario pendant une semaine. Le voyage de Kenora (formation partie 2) vers Atikokan (ateliers pour les membres du Comité mixte sur la santé et la sécurité) jusqu'à Red Rock (formation de base) a donné une nouvelle signification à l'expression «être sur la route», et nous a également démontré ce qui rend cette région de la province unique.

La plupart des conseils ont convenu que la conduite est un des dangers les plus importants du milieu de travail, surtout lorsqu'un plus grand nombre d'enseignants partagent leur temps entre plusieurs écoles et qu'un plus grand nombre d'employés de soutien voyagent régulièrement dans le cadre de leur travail. Conduire dans le nord, c'est vraiment quelque chose. Par exemple, le Conseil de Keewatin-Patricia couvre six régions séparées allant de Kenora à Ignace, et de Sioux Narrows à Red Lake. Tous les déplacements se font sur un chemin à deux voies, au mieux, partagé avec des camions de transport de billots de bois, et les distances se mesurent en centaines de kilomètres d'un site à l'autre. Lors notre visite, l'équipe féminine de basket-ball de Fort Frances devait se rendre à Schreiber, soit un voyage de plus de 500 km, à l'aller. Lorsque nous pensons aux «dangers importants» dans le cadre de la planification du programme de formation pour la formation, partie 2, il vaudrait probablement la peine d'envisager la conduite. À cette période de l'année, il est particulièrement dangereux de conduire avant le lever du soleil ou juste après la brunante en raison des chevreuils et des orignaux présents sur les routes. Entre Fort Frances et Kenora, nous avons perdu le compte du nombre de fois où nous avons dû ralentir ou arrêter à cause des chevreuils qui étaient sur la route ou à côté de celle-ci.

En parlant des animaux sauvages, nous en avons également entendu parler d'un autre point de vue. Dans certaines collectivités, des ours ont été aperçus sur les terrains d'écoles, surtout lorsque celles-ci étaient situées à proximité de terrains boisés. Il va sans dire que cela a mené à des «temps de récréation à l'intérieur». Les ours et les loups sont plus abondants et plus au sud cette année, et l'on a même aperçu des cougars. Nous serions très reconnaissants si des conseils scolaires du nord pouvaient nous envoyer les politiques qu'ils peuvent avoir élaborées sur la façon d'aborder la présence d'ours et de loups sur leur propriété. Ce n'est pas un problème que nous rencontrons au sud, mais c'est un vrai problème pour les personnes qui vivent au nord du lac Supérieur. La ESAO aimerait recueillir ces politiques et les partager avec les conseils qui peuvent vouloir mettre les leur à jour. N'hésitez pas à envoyer votre politique à [tbyng@esao.on.ca](mailto:tbyng@esao.on.ca). Nous vous remercions.

[Retour en haut de la page](#)



---

## METTEZ VOS SIGNETS À JOUR

Nous avons récemment remplacé notre ancien site Web par une nouvelle version améliorée. Si vous aviez mis des pages de l'ancien site en signet, n'oubliez pas de les mettre à jour afin de vous assurer d'avoir accès aux renseignements les plus récents. Vous pouvez déterminer les anciennes pages web par l'extension .htm à la fin du nom de la page. L'extension des nouvelles pages web est .aspx.

Comme notre site Web contient des liens vers un bon nombre de pages différentes, nous corrigeons les liens de l'ancien système au fur et à mesure que nous les relevons. Si vous trouvez des liens vers des pages de notre ancien site Web, veuillez communiquer avec Linda Lorenzetti à [llorenzetti@esao.on.ca](mailto:llorenzetti@esao.on.ca), avec le lien de la page et expliquez la façon dont vous y avez eu accès.

[Retour en haut de la page](#)

---

## DU NOUVEAU DANS LE SITE WEB

### LIENS

- [Ontario Provincial Emergencies and Urgent Advisories](#)

### NOUVEAUX DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Cliquez pour télécharger

- [2006 Annual Report](#) (rapport annuel 2006)

[Retour en haut de la page](#)